

*Initiatives ministérielles*

Les associations de producteurs préconisent une méthode tripartite en vertu de laquelle les primes seraient assumées à parts égales, soit à raison d'un tiers par eux-mêmes, par le gouvernement fédéral et par les provinces. Il en résulterait une économie pour le gouvernement fédéral et aussi pour les producteurs dans le cadre de leur mise de fonds à un moment où leurs revenus chuteront de façon radicale l'année suivante.

À l'heure actuelle, les producteurs paient la moitié des primes, le gouvernement fédéral assume l'autre moitié et le tout est administré par les provinces. C'est pourquoi le programme porte le nom d'assurance-récolte Canada-Ontario, Canada-Saskatchewan ou Canada-Alberta.

• (1620)

En réalité, c'est une mesure habilitante qui est actuellement mise en oeuvre par les commissions d'assurance-récolte provinciales, lesquelles, bien sûr, varient quelque peu d'une province à l'autre, selon la récolte assurée et les produits cultivés.

Grâce à ce projet de loi, la protection passerait de 80 à 90 p. 100 du rendement probable de certaines cultures. S'il y a amélioration du projet de loi, c'est certainement sur ce plan. Toutefois, je dois signaler, par exemple, que si un agriculteur s'assurait pour couvrir 90 p. 100 d'un champ de maïs, la prime passerait de 5,71 \$ à 10 \$ l'acre. Les primes doubleraient pour la protection supplémentaire de 10 p. 100.

Au cours des nombreuses années où j'ai été agriculteur, je n'ai pu retirer d'assurance-récolte qu'une fois; et ce fut pour des jeunes plants de trèfle et de légumineuses qui ont étouffé sous la couche de glace. Mais il faut absolument adopter une loi efficace pour les agriculteurs dans les régions du Canada exposées à la sécheresse, notamment les Prairies et d'autres régions susceptibles de subir des dégâts par la gelée.

C'est dans ce contexte que les producteurs de tout le Canada et moi croyons qu'à une époque où un grand nombre d'agriculteurs éprouvent des difficultés financières, le gouvernement fédéral a tort de réduire ses dépenses à cet égard. Même s'il a dit qu'il ne dépenserait pas moins, le budget d'avril dernier a montré qu'il économiserait 2 millions de dollars sur une période de deux ans.

Par conséquent, nous estimons qu'il nous faut réexaminer le projet de loi et donner une chance aux agriculteurs, en réduisant leurs primes de 50 p. 100, ainsi qu'au gouver-

nement fédéral, en ramenant sa contribution à 33,3 p. 100, ce qui lui permettrait d'économiser.

Les agriculteurs désirent ce genre de programme tripartite qui constituerait, à mon avis, une très nette amélioration au programme qui a si bien appuyé les agriculteurs canadiens par le passé.

Les éleveurs de porc et de boeuf reçoivent déjà des paiements dans le cadre d'un programme tripartite de stabilisation. Les éleveurs paient 33 p. 100 des frais, les provinces, 33 p. 100 et le gouvernement fédéral, 33 p. 100. Pourquoi ne pas appliquer ce système à l'assurance-récolte? Il existe déjà un précédent. Je crois que nous devrions poursuivre nos efforts en ce sens.

Nous partageons les risques. Après tout, le producteur ne peut rien au temps qu'il fait, pas plus que les administrations fédérale ou provinciale, même si certains voudraient prétendre le contraire. Comme nous avons affaire à Dame Nature et aux éléments, je crois que nous devrions songer à un programme tripartite à frais partagés.

J'ajouterai que, puisque les primes seront plus élevées, les agriculteurs prendront moins d'assurance, et il faudra toujours prévoir des programmes ponctuels, comme le programme spécial pour les grains ou encore les programmes d'aide aux victimes de la sécheresse ou des inondations dont nous avons eu besoin au cours des cinq dernières années.

Par conséquent, je propose qu'on réexamine le projet de loi et demande au gouvernement de songer très sérieusement à modifier le programme pour en diviser les frais en trois parties égales.

Depuis déjà quelques années, cette mesure législative sert très bien les producteurs du Canada. Mais c'est un programme auquel les participants adhèrent volontairement, et l'assurance tous risques offre ce que la plupart des provinces exigent, soit de l'assurance pour tous les acres cultivés. Je préférerais que les exploitations puissent être assurées individuellement, si cela est possible, et j'aimerais que le gouvernement étudie cette possibilité, parce qu'on n'assure pas tous les immeubles d'une personne pour ne lui verser qu'un paiement partiel si l'un des immeubles est détruit par un incendie. On ne paie que pour les immeubles endommagés.

À mon avis, nous devrions envisager l'assurance-récolte de la même manière parce qu'à quelques milles de distance il peut y avoir des niveaux de précipitation différents ou une zone à basse altitude qui risque d'être grillée par le gel en automne. Donc, il y a des secteurs qui présentent un plus grand risque que d'autres. Contrairement aux assurances-incendie où l'on peut assurer des exploitations agricoles ou des immeubles individuels, on